



Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

Académie de Reims

F.S.U. Le SNES-FSU, pour agir ensemble



SNES-FSU Académie de Reims
35 - 37, rue Ponsardin (entrée au 37)
51100 REIMS
tél : 03 26 88 52 66
courriel : contact@reims.snes.edu
Site internet : reims.snes.edu
f @SNES.Reims
t @SNES_Reims
Directeur de publication G.THAI
Imprimerie Alliance Reims
N°CPPAP 0924 S 06970 - N°ISSN 2680-8080
Dépôt légal jour de parution

ACADÉMIE DE REIMS SNES-FSU

BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

n°20 juin 2024

« Vive le Front populaire ! Vive l'union de tous les antifascistes ! Vive la République du peuple ! Les fascistes ne passeront pas ! Ils ne passeront pas !

No pasarán ! »

Dolores Ibarruri, 1936 Espagne

ÉDITO

Les résultats de l'extrême droite aux élections européennes de dimanche et la décision présidentielle de dissoudre l'Assemblée nationale sonnent comme un coup de tonnerre.

En arrivant en tête du scrutin avec près de 40% et 9,6 millions de bulletins, l'extrême droite atteint un niveau inédit dans ce type d'élection, confirmant la dangereuse progression d'une idéologie politique incompatible avec les valeurs démocratiques et les revendications portées par la FSU et plus largement l'ensemble du mouvement syndical.

Les politiques, les idées et les pratiques de l'extrême droite fragmentent la société et ont des effets délétères sur le débat public. Qu'il s'agisse de l'emploi et du travail, des luttes contre les discriminations, de la vie dans des territoires fortement soumis aux inégalités, dans les services publics, à l'école comme dans les universités... les politiques xénophobes, antisociales et violentes à l'égard des plus démunies n'épargnent aucun secteur de la société.

SOMMAIRE

Édito.....	p1-2
Groupe de besoin et standardisation.....	p2
Juin 2024, c'est compliqué.....	p3
AESH HT2, Refus de temps partiel.....	p3
Des réunions obligatoires pour une réforme inique.....	p4
Des perspectives peu réjouissantes pour les Profs Docs.....	p4-5
À quoi peut servir le pacte.....	p5
Ensemble dans l'unité contre l'extrême-droite pour défendre la Démocratie	p6
Une administration toujours frileuse dans la gestion des situations de VSS.....	p7
DSI, DRANE, PRN, CPCMIL, CMIL et le grain de sable.....	p7-8
Le principal problème de l'Éducation nationale.....	p8

JUIN 2024 : C'EST COMPLIQUÉ...

Le ministre de l'Éducation Attal avait multiplié les décisions politiques lors de son (court) passage aux manettes de l'institution. La plupart de ses annonces (stage de 2nde, report des épreuves de spécialité, fin des « ajustements des notes ») ont pour point commun d'être mis en œuvre, voire se percuter, en cette fin d'année scolaire.

SI LE SNES-FSU A ACTÉ POSITIVEMENT LE REPORT DES ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉS EN JUIN À COMPTER DE LA SESSION 2024, IL AVAIT DÉJÀ ANTICIPÉ LES DIFFICULTÉS.

Le calendrier du bac 2024 qui enchaîne des épreuves et des corrections dans des délais très serrés, voire qui se chevauchent : les épreuves de français, philosophie, de spécialités et le Grand oral s'enchaînent en quelques jours. Épreuves auxquelles s'ajoutent parfois les évaluations de BTS. Dans le même temps les élèves de seconde qui n'avaient pas de stage (pourcentage qui varie beaucoup suivant les établissements) ont été théoriquement accueillis dans les lycées pendant quinze jours.

Ce nouveau calendrier resserré complique la mission des examinateurs, qui vont donc devoir mener de front la correction de plusieurs épreuves tout en assurant les interrogations orales. Pour « simplifier » les choses une grande partie des réunions d'entente ont été fixées sur des horaires de soirée dans notre

Académie (en théorie jusqu'à 20h sur certaines disciplines) alors même que les lycéens sont libérés de cours et que d'autres créneaux étaient ainsi libérés.

Cette année encore les examinateurs en philosophie et en français ont enchaîné voire cumulé les convocations à un rythme effréné... Lors des sessions antérieures, le SNES-FSU a reçu de nombreux témoignages de collègues en souffrance, voire d'épuisement professionnel pendant cette période, du fait de leur charge de travail. La date plus tardive que les années antérieures de fin des examens (11 juillet) va accentuer ce phénomène : durant la période fin mai – jusqu'au congés d'été, les enseignants cumulent en plus de leur activité d'enseignement, de remplissage des bulletins, de conseils de classe, de conseils aux élèves sur leur orientation ou prises de décisions liées aux résultats de Parcoursup, de nombreuses convocations (épreuves orales de langues, DNL, ECE, ...). Les programmes n'ont pas été allégés et restent trop importants au regard des horaires d'enseignement, ce qui oblige trop souvent les enseignants à achever leurs programmes sous la pression et laisse peu de temps pour préparer les

élèves à l'épreuve de Grand oral puisqu'il n'y a pas d'horaire dédié.

Un desserrement du calendrier du bac sur le mois de juin aurait été souhaitable, en programmant notamment les épreuves d'EAF et de philosophie un peu plus tôt compte tenu des viviers trop limités de correcteurs pour ces deux épreuves. C'est le choix politique de la « reconquête du mois de juin » qui a malheureusement prévalu, même si en pratique les dates de fin des cours restent sensiblement les mêmes avec notamment des dates de conseils de classe positionnés parfois au mois de mai, sapant ainsi la motivation des classes concernées, cette « reconquête » chimérique demandant également un stage pour les élèves de seconde. En dehors des disparités liées aux opportunités sociales offertes à chaque élève il paraissait illusoire d'accueillir pendant quinze jours dans les établissements une proportion parfois importante des élèves de seconde alors que les salles et **LES ENSEIGNANTS SONT OCCUPÉS (ET BIEN OCCUPÉS) À AUTRE CHOSE.** Là encore l'annonce politique pourrait se transformer en réalité...



François Belleil
secrétaire académique

AESH : LE PASSAGE DU HT2 AU T2

Tous les AESH qui sont actuellement HT2 (Hors titre 2 beaucoup géré par le lycée Jan Jaurès de Reims) vont basculer sur le T2 durant les prochains mois.

La bascule des contrats des AESH du HT2 vers le T2 a intégré automatiquement une clause de période d'essai d'une durée de 3 mois mais il s'agit d'un dysfonctionnement du SIRH qui considère qu'il y a changement d'employeur et a intégré la clause d'office.

Aussi le rectorat nous a confirmé que cette clause dans le contrat de travail est inopérante et est réputée non-écrite. Par conséquent, il n'y a pas de nouvelle période d'essai.

Olivier Lefort secrétaire académique



REFUS DE TEMPS PARTIEL

Depuis bien longtemps l'académie de Reims ne refusait quasiment pas de temps partiel. Mais cette année, vu les difficultés qui se sont présentées en septembre et qui se profilent pour la rentrée prochaine, de nombreux collègues se sont vus refuser celui-ci.

Après notre intervention, vu les nombreuses remontées que nous avons pu avoir beaucoup de collègues qui ont fait un recours gracieux sur nos conseils ont eu gain de cause. Cependant les nouveaux refus essayés par certains seront, s'ils en font la demande, examinés devant la commission paritaire qui se déroulera le mercredi 10 juillet pour statuer définitivement sur leur sort.

Aussi n'hésitez pas à nous solliciter pour défendre votre dossier lors de cette CAPA afin de faire respecter vos droits.

emploi@reims.snes.edu

Olivier Lefort secrétaire académique

DES RÉUNIONS OBLIGATOIRES POUR UNE RÉFORME INIQUE

Mai, période de reverdie, de floraison... et de convocations des Inspecteurs de lettres et de mathématiques pour « aider » à mettre en place la réforme Attal unanimement refusée par tous les acteurs de l'Éducation, notamment les groupes de besoins en 6e et 5e. Et la fête doit se poursuivre, avec deux demi-journées banalisées en juin, pour solde de toutes les heures de concertation nécessaires pour cette année et l'année prochaine.

Certains établissements ont boycotté. J'ai subi... Celle que j'ai éprouvée à la mi-mai s'est déroulée non dans le calme, mais dans la contestation... et n'a pas été de tout repos pour l'Inspectrice de Lettres, confrontée à un flot roulant d'expressions de détresse, de colère aussi, de refus unanime de cette réforme visant à trier aux élèves des classes les moins favorisées pour les envoyer, sans brevet vers l'apprentissage dès la fin de la troisième.

Ce refus s'est exprimé pour des raisons pratiques : impossibilité à l'appliquer par manque de professeurs, par surcroît de la charge de travail - avec un nombre de classes et de niveaux en augmentation, par perspective de la dégradation des emplois du temps, par incapacité à être professeur principal d'élèves inconnus ou à participer à tous les conseils de classe, et on en passe sur la notation, l'intervention des parents... Le refus est aussi idéologique : pourquoi permettre au privé de ne pas appliquer la réforme ? Et, pourquoi, au nom de la lutte contre les inégalités constatées, imposer à l'Éducation nationale de renforcer la ségrégation ? Nous ne trierons pas nos élèves !

À la demande : « Donnez-nous un seul argument défendant le bien fondé de cette réforme ! », l'Inspectrice n'a pas su, ou voulu, répondre ! Pourquoi alors nous préconiser les moyens de l'appliquer ?

Ce moyen ne repose que sur la concertation, non rémunérée : établissement de groupes travaillant en parallèle sur une progression commune, avec injonction à des évaluations communes, pour les groupes de niveaux différents.

Mais les moyens de refuser cette réforme existent. D'abord, l'organisation pédagogique de l'établissement ne repose que sur son conseil d'administration : il suffit d'y voter des groupes hétérogènes, puisque ce sont l'émulation et l'entraide, et non la stigmatisation, qui répondent aux réels besoins des élèves. Ensuite, la liberté pédagogique, actée par la loi, a force supérieure à celle d'un décret et d'une circulaire, issue de la volonté d'un seul et non validée, ni même examinée par la représentation nationale. Nul ne peut nous imposer de concertation non rémunérée, de progression ni d'évaluations communes.

Dans mon établissement, nos groupes seront hétérogènes, sans passage par la classe entière, et chacun suivra le programme choisi par chaque professeur, qui ne peut dispenser son enseignement de façon enthousiaste et enthousiasmante que sur ce qu'il apprécie et fait donc apprécier. C'est pourquoi nous avons quitté la grand-messe – houleuse – lorsqu'il s'est agi de commencer à organiser la mise en place de groupes « de besoins » dont nous ne voulons pas.

NOUS NE TRIERONS PAS NOS ÉLÈVES !

Philippe Minot

DES PERSPECTIVES PEU RÉJOISSANTES POUR LES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

À L'INSTAR DE TOUS LES PERSONNELS ÉDUCATIFS, L'AVENIR N'EST PAS ROSE POUR LES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES.

DES CONVOCATIONS ABUSIVES AUX EXAMENS

M. Brandouy avait été sensible à nos arguments quand nous l'avions interpellé sur les convocations abusives au Grand Oral qui venaient grandement perturber les opérations de fin d'année dans les CDI, et les consignes données ensuite à ses services avaient permis une amélioration sensible de la situation. Malheureusement son successeur n'a pas répondu à notre courrier de janvier sur le sujet et nous constatons de nouveau une augmentation de ces convocations à des interrogations ou des surveillances. Un nouveau courrier lui a été adressé début juin afin de lui faire prendre conscience de l'impact sur le travail des professeurs documentalistes, particulièrement les tâches de gestion. Si nous ne pouvons que nous satisfaire d'être enfin considérés comme des enseignants en étant ainsi sollicités, il ne faut pas que cela vienne au détriment de nos autres missions dont nous ne sommes aucunement déchargés en fin d'année.

ÉLÈVES DE 2NDE SANS STAGE À ACCUEILLIR AU CDI

Le BO avait annoncé la couleur en filigrane : un élève sans stage ni SNU "peut notamment bénéficier de solutions en ligne de découverte des environnements professionnels et y effectuer des recherches documentaires pour préciser ou parfaire son projet d'orientation." Comme nous le craignons, des collègues se sont vus récemment ordonner par leur Direction d'accueillir ces élèves, dans cette période chargée du fait des tâches de fin d'année et des convocations pour des interrogations ou surveillances d'examen. S'il appartient à chacun de se positionner dans ces "modalités" à définir dans chaque établissement (accueil ?, accompagnement avec application du décret de 2014 ?), nous vous invitons à la plus grande vigilance et à nous faire remonter toute situation difficile.

UNE RENTRÉE PERTURBÉE PAR LE CHOC DES SAVOIRS

En collège, les groupes de niveaux et les mises en barrettes des cours qu'ils impliquent ont dans un certain nombre d'établissements un impact sur les cours d'info-doc/

EMI assurés aux 6èmes par les professeurs documentalistes. Nous invitons les collègues à prendre garde à toute proposition qui viendrait faire de leur progression pédagogique un parcours du combattant (prendre un pacte RCD pour assurer les cours en cas d'absence de professeur, etc.).

La mise en place, sans programme officiel à ce jour, de la réforme de l'EMC intégrant l'EMI s'invite aux réjouissances là encore de manières différentes selon les établissements. Les 18h annuelles hors EDT (incluant de l'EMI), pour chaque élève de la 5e à la 3e, peuvent en effet légitimement impliquer en partie les professeurs documentalistes. Là encore il convient de rappeler le décret de 2014 sur les heures d'enseignement, pour ces séances de cours qui vont nécessiter du temps de préparation et d'évaluation.

UN NOUVEAU CAPES DE DOCUMENTATION... VIDÉ DE SA SUBSTANCE

Un projet de maquette du nouveau concours a été transmis à l'APDEN et a ensuite été partagé sur nos différentes listes de diffusion. Nous y constatons un appauvrissement des exigences, particulièrement concernant le contenu disciplinaire en SIC à maîtriser, au profit de thématiques transversales (égalité filles-garçons, laïcité...) et à un simple rôle d'animateur d'un lieu dédié à la mise en avant des valeurs républicaines brandies par le Ministère dans chacune de ses communications.

DES PROFS DOCS ENFIN PROFS PRINCIPAUX ?

Si nous pouvons nous réjouir de cette récente nouvelle que l'on doit à l'APDEN, les contours de son application restent flous. Aucune communication officielle n'est en effet venue depuis présenter les modalités d'application de ce changement qui intervient de manière opportuniste dans une période où il est de plus en plus difficile de recruter des professeurs principaux, du fait de l'alourdissement permanent des tâches et de la dégradation des conditions de travail. Nous invitons les collègues à rester vigilants si on leur propose d'assumer cette fonction, notamment en s'assurant que l'ISOE leur sera bien versée (en sus de l'ISP).

À QUOI PEUT SERVIR LE "PACTE" ?

La bonne réponse est à tout, y compris ce qui ne semblait pas a priori en relever. Une professeure des écoles (PE), pactée, se trouva fort dépourvue lorsque l'oral du DNB fut venu... Allait-elle devoir rendre des heures faute d'effectuer la totalité des heures d'aide en français ? Heureusement, la direction du collège a mis un terme à cet insoutenable suspense en proposant à la PE de participer à un jury !!... pendant qu'elle



DES PROFS DOCS BIEN REPRÉSENTÉS AU CONGRÈS NATIONAL

Pour ce Congrès national à La Rochelle, nous nous sommes coordonnés avec les professeurs documentalistes du SNES-FSU de toute la France. Nous étions une dizaine sur place pour rendre compte d'un travail mené en janvier dernier durant une Journée de Réflexion Disciplinaire (JRD), dans le prolongement d'un travail sur les ORS que nous menons depuis plusieurs années en Champagne-Ardenne. Cette JRD avait convié les militants des différentes académies pour que les sujets qui touchent les professeurs documentalistes puissent être discutés dans chaque Congrès académique : discipline info/doc, temps d'enseignement, ORS, agrégation,... Nous avons été agréablement surpris de voir de nombreuses propositions sur le métier. Nombreuses et parfois inattendues : le Congrès national a accordé, sur la demande de la délégation des professeurs documentalistes, un groupe d'étude sur l'impact de l'ensemble des mandats concernant notre métier afin d'en suggérer des modalités d'application adaptées. Il est très probable que nous en discuterons prochainement lors de nos stages dans l'académie.

DES OUTILS SYNDICAUX POUR VOUS AIDER

Le SNES-FSU reste très attentif à la situation des professeurs documentalistes et met en place plusieurs outils pour vous accompagner :

- les stages syndicaux : le stage académique a eu lieu cette année le 11 juin et nous y avons traité tous les sujets évoqués dans cet article. Nous prévoyons en 2024-2025 1 stage par département (entre octobre et mars), 1 stage académique en juin, 1 stage dédié aux profs docs et aux CPE sur leurs problématiques communes. Infos à venir sur <https://www.reims.snes.edu/-Documentation-.html>
- la liste de diffusion : elle permet d'échanger entre profs docs syndiqués sur nos situations et de faire remonter les problèmes rencontrés.
- l'accompagnement : selon votre situation, de simples conseils jusqu'à l'accompagnement aux entretiens avec la hiérarchie. Nous solliciter à profs-docs@reims.snes.edu

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et espérons vous voir nombreux à nos stages l'année prochaine !

Guillaume Guimiot et Julien Da Veiga
profs-docs@reims.snes.edu

remplissait sa mission, pour laquelle elle était payée, son compare, professeur certifié a accompli son devoir sans être rémunéré en plus de son maigre salaire habituel. Encore mieux, il a participé au jury durant 4 heures alors qu'il n'a habituellement que 2 heures de cours. L'objectif de notre institution est atteint : des agents sont enfin payés au mérite. Sont-ils pour autant les plus méritants ?

Renaud Rouffignac

ENSEMBLE DANS L'UNITÉ CONTRE L'EXTRÊME-DROITE POUR DÉFENDRE LA DÉMOCRATIE

Vendredi 31 mai, ce sont une cinquantaine de militants syndicaux issus de 5 organisations syndicales (CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA) qui se sont réunis à Metz pour une journée qui tenait à la fois du colloque de formation (le matin), et de la table ronde, pour l'après-midi. La séquence de formation a été menée avec beaucoup de compétence par Mario CORREIA, universitaire en sciences sociales. Il a retracé l'histoire des extrêmes droites du 19ème au 21ème siècle en France pour aboutir au portrait contemporain de son électorat actuel entre vote d'adhésion et de frustration, tout en analysant le rôle des médias, l'évolution stratégique des partis de gouvernement, les effets des politiques néo-libérales qui participent au découragement des classes populaires désormais victimes collatérales d'une mondialisation et de la précarisation du travail. Tout cela étant à replacer dans une crise de la répartition de la valeur ajoutée sur laquelle le monde du travail a de moins en moins de levier d'action.

La table ronde organisée autour de 7 questions a été l'occasion d'échanger sur la nécessité que les organisations syndicales ont de rester indépendantes des partis politiques, mais pour autant de ne pas rester silencieuses sur les menaces qu'impliqueraient la prise de pouvoir du RN pour les libertés fondamentales, pour la séparation des pouvoirs, enfin pour les libertés individuelles, les droits des salariés dont le droit syndical. Sa « dédramatisation » est largement instrumentalisée. Nul besoin d'extrapoler ce qui est dans l'ADN d'une pensée qui promeut l'autorité du leader, qui s'en remet à la surpuissance de l'exécutif, au détriment des contre-pouvoirs (corps intermédiaires et presse indépendante).

Dans l'opposition, l'extrême droite se contente de porter la voix du peuple, mais de mépriser la démocratie sociale et jouer avec les « fake news ». Une fois au pouvoir, il est à redouter qu'elle ne veuille plus le céder et pratique comme en Hongrie, **L'ABROGATION DE TOUT CE QUI RESSEMBLE À DES DROITS STATUTAIRES POUR LES FONCTIONNAIRES, QU'ELLE CENSURE LES MÉDIAS D'OPPOSITION ET METTE SOUS CLOCHE LE PAYS DANS UNE GOUVERNANCE ILLIBÉRALE ET POPULISTE, DANS LA PERSPECTIVE LA MOINS EFFRAYANTE.** Tout le monde s'est accordé, sur le fait que l'attachement revendiqué du RN aux valeurs républicaines, comme la laïcité, et aux intérêts des salariés, n'est qu'ambigüe, a fortiori, contradictoire avec nombre de ses positions économiques et sociales, sans parler de la position de ses parlementaires ou de ses alliances politiques pour tenter de prendre le pouvoir.

Il appartient à chacun d'entre nous de casser le silence qui profite à la « dédramatisation » d'un parti foncièrement réactionnaire et dont le patriotisme assumé n'est que la posture subliminale d'une xénophobie euphémisée.

Le vote du 9 juin doit être le signal d'une résistance à toutes les idées de régression sociale que le macronisme a suscité et que l'extrême droite aurait l'opportunité d'amplifier dans les scrutins à venir, en se réclamant du retour à l'ordre, et d'un Etat-gendarme protecteur mais moins redistributeur, devenu l'outil d'un pouvoir autoritaire sur des citoyens assujettis.

Laurent BERTRAND,
secrétaire académique



UNE ADMINISTRATION TOUJOURS FRILEUSE DANS LA GESTION DES SITUATIONS DE VSS

Dans le numéro daté du samedi 11 mai, le quotidien Le Monde publie un article intitulé Meeto : les soldates parlent, l'armée esquivé. On peut y lire les témoignages ou commentaires suivants:

- "tant que ces affaires ne seront pas traitées sur le plan judiciaire, il n'est pas possible de se prononcer sur d'éventuelles sanctions au sujet des crimes et délits évoqués" (un officier... qui a sanctionné une victime).

- "le sous-officier [auteur de harcèlement sexuel] a reçu, lui, quinze jours aux arrêts, avant d'être placé en télétravail, puis muté au sein du prestigieux Centre des hautes études militaires (CHEM). Là, à quelques encablures du ministère, ses résultats « dépassent les attentes de ses chefs »" (dixit un général).

- "on mange dans la même cantine, c'est très stressant de se retrouver en face de lui [...]. Mon commandant de base m'a dit que, si je me sentais en insécurité, il pouvait organiser des créneaux pour ne pas que l'on se croise" (une militaire victime d'agression sexuelle).

- "l'armée ne comprend pas que ces gens sont dangereux" (une militaire harcelée).

- "la cellule Thémis, mise en place il y a dix ans pour accueillir des signalements directs de violences en dehors de la chaîne hiérarchique, peine à faire preuve de son efficacité" (dispositif de signalement contre le harcèlement sexuel, les violences sexuelles et sexistes et les discriminations de toute sorte créée en 2014 par le ministère des armées).

Toute ressemblance avec des faits et des personnages existants ou ayant existé dans l'académie de Reims serait purement fortuite et ne pourrait être que le fruit d'une pure coïncidence... ou pas ! Le SNES-FSU a accompagné des victimes (très peu, heureusement ou faut-il s'en inquiéter ?) et, malheureusement, nous

avons pu constater que les cas de harcèlement sexuel ou de violences sexuelles et sexistes (VSS) ne se règlent pas toujours mieux qu'à l'armée. Tous les extraits de l'article cité ci-dessus correspondent à des situations qui sont advenues dans l'académie de Reims.

Depuis janvier 2023, il existe un dispositif de signalement accessible à tous les agents de notre académie : discriminations-violences@ac-reims.fr. Des écoutants, bien formés, font un travail remarquable auprès des personnes qui les contactent. Et après ? Ce qui se passe après ne peut satisfaire les attentes des victimes qui ont osé entreprendre la démarche d'alerter l'administration sur des faits qui, légalement, sont considérés comme des délits voire des crimes mais, trop souvent classés sans suite par la justice. Alors, s'il faut une décision judiciaire pour que l'administration se décide à intervenir, vous comprenez qu'il ne se passera pas grand-chose. Fermez le ban, le patriarcat a encore de bons jours devant lui.

Si vous êtes victimes de harcèlement, discrimination, violence sexiste et sexuelle, nous vous conseillons tout de même de contacter le dispositif académique de signalement. Il faut le faire systématiquement pour que tous les acteurs prennent conscience de l'importance et de la gravité de ces phénomènes. Pensez également à nous contacter, le SNES-FSU a été en pointe dans l'élaboration de ce dispositif et du plan académique diversité – égalité professionnelle – lutte contre les discriminations. Des militants spécifiquement formés ont participé à ces travaux. Des stages syndicaux ont été déjà proposés, et d'autres seront présentés prochainement.

Annie Bécret et Renaud Rouffignac
secrétaires académiques



DSI, DRANE, PRN, CPCMIL, CMIL ET LE GRAIN DE SABLE

Comme il est vu dans le titre, il est parfois nécessaire de comprendre les sigles employés dans l'EN (et un autre sigle !)

Commençons par les sigles rattachés au Rectorat.

* DSI Division des Systèmes d'information

* DRANE Délégation de Région Académique au Numérique Éducatif et DANE pour l'académie

* PRN Personne Ressource au Numérique

Et maintenant les sigles de la Région, rattachés aux Maisons de Région.

* CPCMIL Chef de Pôle des Chargés de Maintenance Informatique des Lycées

* CMIL Chargés de Maintenance Informatique des Lycées

Qui fait quoi et où ? Je n'aurais pas la place dans un seul bulletin pour décrire les tâches de ces différents échelons, mais globalement pour faire court :

La PRN supervise le fonctionnement de l'informatique pédagogique d'un lycée, fait remonter les incidents (les fameux tickets).

La D(R)ANE supervise académiquement et régionale-

ment l'informatique pédagogique

La DSI, c'est le côté matériel, sécurité, déploiement du Rectorat...

Le CMIL est la personne qui déploie et s'occupe de l'informatique pour la région dans les lycées

Le CPCMIL est le chef des précédents dans la maison de région (12 maisons de région dans le Grand Est).

Finalement, le montage est tellement complexe les intervenants divers (et les ego aussi) qu'il est difficile de s'y retrouver. En préparant cet article, j'ai recherché des informations pour avoir des idées claires, elles ne le sont toujours pas... Mais j'ai eu quelques surprises en regardant les fiches de postes de CMIL, CPCMIL, PRN. Un exemple sur la fiche de poste du CMIL à propos du savoir-faire :

* Aptitudes relationnelles (contact avec les usagers)

* Capacité d'adaptation (différents publics)

Je ne commenterai pas l'attitude de certains CMIL...

Quels sont les liens hiérarchiques, une seule réponse, c'est compliqué, nous avons deux entités, Rectorat et Région. Dans

le Rectorat deux services qui ne semblent pas liés hiérarchiquement. Et par rapport à nous, la PRN n'est pas votre supérieur, ni le CMIL, ni le CPCMIL, ni La DSI, ni la DRANE donc personne ne devrait nous imposer notre façon de concevoir nos cours avec les outils informatiques... Mais dans les faits, certains se sentent responsables de nous dire comment travailler (qui a dit ego). Pour obtenir quelque chose, il faut un ou plusieurs tickets, un ou plusieurs dossiers, des aller retour entre la Région, DSI, DRANE, la Région, la DRANE, la DSI, le CPCMIL... Perte de temps, énervement, réunions inutiles...

Comme vous pouvez le constater, le titre est trompeur, ce n'est pas un grain de sable que nous avons dans la machine mais une plage de sable fin.

Mais parfois, il y a des miracles, car des personnes se rendent enfin compte que les élèves sont au centre du dispositif et donc des situations se débloquent (au bout de plusieurs années dans certains cas). Mais que de temps gâché...

Frederic Lopez

Secrétaire Académique

LE PRINCIPAL PROBLÈME DE L'ÉDUCATION NATIONALE...

Dans son discours d'investiture en 1980, le président des États-Unis, Ronald Reagan, formula un mantra resté célèbre, qui résume plutôt bien la pensée néolibérale : « le gouvernement n'est pas la solution à nos problèmes ; le gouvernement est le problème. »

En cela, cette doctrine politico-économique, qui refuse l'existence d'une société solidaire car elle ne reconnaît que des individus selon leur soi-disant « mérite » et considère que le marché économique se régule tout seul (contrairement aux êtres humains qui ont besoin de lois), s'oppose à la notion d'un État fort ayant pour objectif de réduire les inégalités entre citoyens. Reagan a donc volontairement affaibli le gouvernement fédéral des États-Unis, comme Thatcher a diminué le pouvoir du gouvernement britannique. En France, l'attachement à « l'État-Providence » a d'abord empêché puis ralenti ce processus.

Jusqu'aux gouvernements successifs depuis la présidence d'Emmanuel Macron, qui a trouvé une nouvelle façon d'appliquer la maxime néolibérale de Reagan, non pas en rétrécissant le pouvoir du gouvernement, mais en utilisant ses prérogatives en matière de législation et de droit (notamment de droit public, avec des décrets et des circulaires) pour rajouter de la complexité et des obstacles à des situations déjà profondément altérées. Ainsi, l'exécutif peut se targuer d'intervenir à différents niveaux et de ne pas abandonner ses domaines régaliens, contrairement à la situation aux États-Unis ou au Royaume-Uni, mais, dans le même temps, ces interventions ont pour fonction d'aggraver les problèmes plutôt que de fournir des solutions. Ainsi, le gouvernement accélère le délitement de la société, en particulier en rendant la tâche des fonctionnaires (qui travaillent donc pour l'État) de plus en plus difficile et même parfois impossible.

Dans l'Éducation nationale, le constat de dysfonctionnements et d'échecs des politiques précédentes, ainsi que de nécessité d'évolution, est partagé par la quasi-totalité des personnels et des syndicats ; mais quelle est la solution proposée par le gouvernement ? Une litanie de mesures sans queue ni tête, mi-inapplicables, mi-rétrogrades, qui vont encore rendre plus complexe le métier des personnels et favoriser le tri social des élèves dès le collège.

Les conséquences des méthodes du gouvernement sont très claires en cette fin d'année scolaire 2024 qui se révèle chaotique (stages de Seconde prévus à la dernière minute, gestion des surveillances/corrections d'épreuves aberrante...), tout comme la préparation de rentrée prochaine (usine à gaz des groupes en collège, mesures ponctuelles du « choc des savoirs » un peu partout...).

Pour continuer avec les citations venues des États-Unis : ce n'est pas un bug, c'est une fonctionnalité volontaire.

Et c'est pour cette raison que le discours de reproches parfois adressé au SNES-FSU comme à d'autres syndicats de transformation sociale, à savoir qu'il y a trop de positionnement politique au détriment de la défense des intérêts des professions de l'Éducation nationale, ne peut plus tenir.

Car notre employeur, l'État, et donc le gouvernement, n'est plus à l'heure actuelle un interlocuteur avec qui nous pouvons trouver les termes d'une solution raisonnée et raisonnable, en fonction de moyens forcément limités, pour faire face aux difficultés (nombreuses !) rencontrées dans l'exercice de nos métiers.

Car le gouvernement Macron-Attal n'est pas la solution à nos problèmes ; il est le problème.

Yohan Odivart

secrétaire académique